

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 24  
Pouvoirs : 8  
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 09/07/2018

Le 16 Juillet 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Pierre LUCIDOR (Remplaçant Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Pouvoir Vincent LAUTIER), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL, Marc PECHOUX (Pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Secrétaire de séance : Claude TRASSARD.

**OBJET : FINANCES – PRODUIT 2019 DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

M. Bernard GRISON, Président, rappelle que la communauté de communes fixe les taux des taxes suivantes (pour la part d'imposition qui lui revient) : TH, CFE, TFB, TFNB, TASCOM, sous réserve de liens entre les taux, notamment avec ceux des communes.

C'est en particulier le cas de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), dont l'instauration a été votée en 2015.

Afin de poursuivre les actions GEMAPI sous maîtrise d'ouvrage communautaire initiées en 2016, il convient d'arrêter le montant du produit de la taxe qui sera prélevé en 2019.

Il est proposé de conserver la même base de calcul qu'en 2018 pour fixer le produit de la taxe GEMAPI attendu en 2019. Sur la base de 38 120 habitants (population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2018), le produit attendu sera de 190 600 €. Réparti entre les TH, TFB, TFNB, et CFE, il correspond à 5 € par an et par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le montant de 190 600 € comme produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2019 ;
- **DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services fiscaux du Département de l'Ain.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

20 JUIL. 2018

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180716-2018C79-FI

Affichage le :

20 JUIL. 2018

A Trévoux, le 16/07/2018

Le Président,

Bernard GRISON

